

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 15 février 2012

Nous ne reviendrons pas en détail sur le contexte économique général et ses conséquences désastreuses pour les français. Les annonces de fermeture d'usines se multiplient et c'est un véritable drame pour tous les salariés.

Pendant 5 années les agents de la DGFIP ont fait les frais de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui a sabordé le service public fiscal, foncier et financier, laminé les effectifs et conduit à une dégradation sans précédent de la vie au travail, de l'accomplissement des missions et des conditions d'accueil des usagers.

Le pouvoir actuel a fondé son argumentaire de rupture avec la RGPP sur un arrêt des baisses d'effectifs. C'est loin d'être le cas avec encore 2 062 suppressions d'emplois opérées à la DGFIP en 2013. La RGPP est devenu la MAP, les suppressions d'emplois, elles, sont restées ! En clair, quel que soit le gouvernement, la DGFIP, comme l'essentiel des Services Publics, continue d'être sacrifiée sur l'autel de l'austérité.

La CGT Finances Publiques continue à travailler, dans l'unité syndicale la plus large, à donner des prolongements à la journée de grève du 27 novembre 2012 et faire entendre les revendications des personnels.

Une des conditions pour inverser les logiques régressives à l'oeuvre contre les services publics, réside également dans le rassemblement des personnels de la fonction publique. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques du Morbihan a appelé à faire de la journée du 31 Janvier une journée de grève et de rassemblements une semaine avant la réunion avec la Ministre de la Fonction Publique.

Au cours de cette réunion du 7 février dernier, la ministre a annoncé la poursuite du gel de la valeur du point. Cette décision lourde prolonge en la matière la politique du précédent gouvernement.

Sur la grille indiciaire, la CGT sera très offensive quant à l'ampleur du plan pluriannuel de reconstruction de la grille accepté par la ministre. Elle revendique d'ores et déjà que ce plan démarre dès 2013 et non à partir de 2014, date retenue par la ministre.

La CGT acte positivement le dé-contingement du 8ème échelon de la catégorie C, tout en considérant qu'il ne s'agit que d'une première mesure qui en appelle de bien plus ambitieuses en matière de revalorisation de la grille. Elle entend que, dans ce cadre, la ministre mette en oeuvre sa volonté formulée ce jour de rééquilibrer le rapport entre part indemnitaire et part indiciaire, au profit de cette dernière.

Sur la suppression de la prime de fonctions et de résultats, demandée de longue date par notre organisation et d'autres, la CGT reste interrogative et vigilante puisque la ministre a semblé tracer la perspective d'un nouveau dispositif indemnitaire restant au moins en partie fondé sur la « valeur professionnelle ».

La suppression du jour de carence doit être actée le plus rapidement possible car cette mesure est totalement injuste. Nous dénonçons également l'application à la DGFIP de la proratisation du nombre de jours ARTT pour les agents en arrêt maladie.

Au global, pour la CGT, le compte n'y est vraiment pas.

A la DGFIP, malgré une opération de communication sans précédent du nouveau directeur général, à l'occasion de ses visites dans les directions locales, la CGT ne constate aucun changement de fond avec les logiques antérieures mises en oeuvre dans le cadre de la RGPP.

Les personnels ont toujours combattu ces logiques destructrices. Ce n'est pas pour accepter, aujourd'hui, « une démarche stratégique » qui porte des orientations identiques avec la mise en place de la MAP (Modernisation de l'Action Publique) !

En effet, le DOS à peine terminé, le Directeur revient à l'assaut en essayant de nous vendre les vertus bienfaitrices de la Démarche Stratégique, les agents de tous grades étant invités à donner leur avis sur l'avenir de la DGFIP.

La CGT souhaite connaître comment s'est organisée la consultation dans le Morbihan et quelles sont les propositions qui ont été retenues.

Une nouvelle fois, la Direction tente de nous faire croire que les avis des agents seraient pris en compte et qu'ils pourraient jouer un rôle quelconque dans les orientations d'une DGFIP condamnée aux suppressions d'emplois à répétition.

Officiellement réalisée pour améliorer les conditions de vie au travail, la démarche stratégique ne consiste en réalité qu'à réorganiser le pilotage des missions et l'exécution des tâches de travail pour les adapter aux pénuries d'emplois et aux contraintes budgétaires. A l'ordre du jour de ce CTL, la réorganisation des IFU du SIE de Lorient Sud en est un exemple concret dans le département comme l'est la réorganisation du SIE Lorient nord ou le déménagement des services de L'Orientis.

La CGT Finances Publiques met donc en garde les personnels contre cet outil, collectivement il faut refuser d'apporter la moindre caution à un projet visant à normaliser les suppressions d'emplois et les réductions de budgets de fonctionnement.

A propos de l'entretien professionnel, la direction générale vient enfin de communiquer la dernière mouture de l'instruction. Elle accompagne celle-ci d'un assouplissement du calendrier dans la campagne, qui va générer des décalages importants sur l'annualité de celle-ci.

Force est de constater que les observations que la CGT Finances Publiques a formulées n'ont pas été prises en compte.

La Direction Générale a encore fait fi du dialogue social et de toute forme de concertation, elle a opté pour un passage en force.

Ainsi, la lecture de cette nouvelle version n'apporte aucun élément de réponse sur la procédure de révision gracieuse. De fait, ce droit de l'agent n'est pas pris en compte, ce qui ne sera pas sans incidences. La CGT a donc rappelé que cette possibilité offerte à tout agent doit être garantie par l'administration.

La CGT Finances Publiques a également rappelé que la procédure du recours hiérarchique n'est pas acceptable en l'état : elle dépossède les CAP de leur rôle en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté sans avis des élus ; elle remet en cause la représentativité issue des élections en autorisant un agent à se faire accompagner en audience par « un tiers ». La CGT réitère donc sa demande que cette étape ne soit que formelle sur les demandes de réductions d'ancienneté, et que les arbitrages soient systématiquement renvoyés aux CAP compétentes. Quelle est la position de la Direction du Morbihan ?

Compte tenu de la nouveauté que représente l'entretien professionnel, nous vous demandons de mettre en place un dispositif d'information complet auprès de l'ensemble des agents et des chefs de service du département, c'est indispensable.

Nous interviendrons sur l'ensemble des sujets à l'ordre du jour au cours de ce Comité avec une attention particulière pour le budget 2013 en forte baisse qui nous inquiète fortement pour la réalisation de nos missions et les conditions de travail des agents.